

Communiqué de presse

Activités minières du groupe Forrest au Congo: la Belgique brade les règles de l'OCDE pour les entreprises multinationales

Bruxelles, 24 novembre 2005 – Dans sa déclaration d'aujourd'hui sur les activités minières du groupe Forrest au Congo, le Point de Contact National belge (PCN) brade les principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales qu'il est censé défendre et promouvoir. Cette déclaration clôture une procédure entamée il y a un an par une coalition d'ONG. En demandant au groupe Forrest davantage de transparence en matière financière, sociale et environnementale le PCN reconnaît implicitement le non-respect du code de conduite de l'OCDE par le groupe Forrest. Il estime toutefois que le groupe Forrest a respecté le code de conduite de l'OCDE pour les multinationales « autant que faire se peut » et fait l'impasse sur la question cruciale des contrats miniers épinglés par les experts des Nations Unies et la Commission d'enquête du Sénat. Une initiative législative pour rendre les principes de l'OCDE contraignants est plus que jamais nécessaire.

En novembre 2004, une coalition d'ONG emmenée par 11.11.11 a entamé une procédure pour violation des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales par quatre entreprises belges actives au Congo : le groupe minier Forrest, la banque Belgoise - filiale de Fortis, le société diamantaire anversoise Nami Gems et le négociant en coltan Cogecom. L'instance belge compétente, le Point de Contact National (PCN), s'est prononcée aujourd'hui sur le dossier Forrest. Le PCN est composé de représentants du gouvernement fédéral, des régions, des employeurs et des syndicats.

« Le PCN belge devrait être un gardien et un promoteur indépendant des principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales mais dans sa déclaration d'aujourd'hui il brade ces principes dans un dossier particulièrement important et sensible » déclare Bogdan Vanden Berghe, secrétaire général de 11.11.11. Le PCN renonce ainsi à condamner des violations flagrantes du code de conduite de l'OCDE. Il passe par exemple sous silence le fait le groupe Forrest a signé en 2001 un important contrat minier avec la Gécamines à un moment où Georges Forrest cumulait la présidence de l'entreprise publique congolaise et de son propre groupe. La commission d'enquête 'Grands Lacs' du Sénat belge avait pour sa part estimé que « cela n'était pas indiqué, parce que cette situation fait naître une présomption de confusion d'intérêts ». Le PCN recommande au groupe Forrest de fournir périodiquement « des informations fiables et pertinentes » en matière financière, sociale et environnementale et de promouvoir les principes directeurs auprès de ses fournisseurs. « Ces recommandations très générales sont les bienvenues et nous appelons le groupe Forrest à les mettre en œuvre » dit Marc-Olivier Herman, de l'ONG Broederlijk Delen. « Nous avons cependant mis en avant une série de recommandations précises réellement susceptible de promouvoir les principes de l'OCDE. » Ces recommandations comprenaient notamment la publication de la liste des fournisseurs du groupe Forrest dans la filière hétérogénite, la réalisation d'un audit environnemental et d'une étude de santé publique dans les quartiers voisins de l'usine de traitement du cobalt du groupe à Lubumbashi et la révision par une instance internationale indépendante de concession de minière de Kamoto récemment obtenue par le groupe Forrest dans des conditions contestées, notamment en raison des liens entre George Forrest et le parti du président Kabila et des conséquences pour les milliers de travailleurs de la Gécamines.

« Nous saluons le sérieux et l'engagement des syndicats au sein du PCN. Nous sommes cependant indignés par le manque de garantie concernant l'indépendance et l'impartialité d'autres membres du PCN. » souligne Bogdan Vanden Berghe. La nécessité de réformer le PCN et de rendre les principes directeurs de l'OCDE contraignants est le principal enseignement tiré par les ONG de la procédure qui vient de s'achever. Des propositions de loi en ce sens ont été déposées à la Chambre et au Sénat. « Nous appelons tous les partis démocratiques à appuyer ces propositions dans l'intérêt de pays comme le Congo et de la bonne réputation de nos entreprises. »

Annexes:

- Déclaration du PCN, 24/11/05, 2 p.
- Note finale des ONG au PCN et au Groupe Forrest, 8/09/05, 5 p.

Organisations signataires: 11.11.11, Advocaten zonder Grenzen, ATTAC-Vlaanderen, Broederlijk Delen, CADTM, CETRI, FIDH, Gresea, Greenpeace, KBA-Foncaba, Oxfam-Solidariteit, Pax Christi Vlaanderen, Proyecto Gato, RAID (UK), Volens

Pour plus d'information:

X?

Marc-Olivier Herman – Cel Politiek, Broederlijk Delen – 0478/288047